

# **Le DNB 2018**

**Comment ça marche ?**

# EN 3<sup>e</sup>, UN BREVET ÉQUILIBRÉ ET CLARIFIÉ

À la fin de son année de 3<sup>e</sup>, une étape importante de sa scolarité attend votre enfant : **le diplôme national du brevet**.

Cette année, le brevet est **renforcé**.

Les **5 épreuves** qui ont lieu à la fin du mois de juin **comptent autant** que l'évaluation des acquis des élèves prévus par le socle.

## L'ÉVALUATION DU SOCLE

**400 POINTS**

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est **ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire** (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

**MAÎTRISE INSUFFISANTE** → 10 points

**MAÎTRISE FRAGILE** → 25 points

**MAÎTRISE SATISFAISANTE** → 40 points

**TRÈS BONNE MAÎTRISE** → 50 points

**EN OPTION** Des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à **20 points supplémentaires**.



## ÉPREUVE 2

### MATHÉMATIQUES

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

2 h

écrit

100  
POINTS

## ÉPREUVE 4

### SCIENCES

Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (2 épreuves sur les 3).

1 h

écrit

50  
POINTS



## ÉPREUVE 1

### FRANÇAIS

Explication d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

3 h

écrit

100  
POINTS

## ÉPREUVE 3

### HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Analyse de documents et de cartes...

2 h

écrit

50  
POINTS

## ÉPREUVE 5

### ORAL

Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min.

oral  
individuel

100  
POINTS

ou

25 min.

oral  
collectif

100  
POINTS

# L'ÉLÈVE EST REÇU

## S'IL OBTIENT 400 POINTS SUR 800

+ DE **480** POINTS  
MENTION  
ASSEZ BIEN

+ DE **560** POINTS  
MENTION  
BIEN

+ DE **640** POINTS  
MENTION  
TRÈS BIEN

### LES ÉTAPES DU BREVET

**à partir de  
novembre**

Les élèves de 3<sup>e</sup> des établissements publics et privés sous contrat sont inscrits au brevet par l'intermédiaire des chefs d'établissement

**dès  
avril**

Épreuve  
orale

**fin  
juin**

Épreuves  
écrites

**début  
juillet**

Résultats  
du brevet

**septembre  
octobre**

Remise du diplôme  
du brevet dans  
le cadre d'une  
cérémonie  
républicaine

#### DEVOIRS FAITS

Pendant toute l'année de 3<sup>e</sup>, **DEVOIRS FAITS** accompagne les élèves volontaires dans leur préparation au diplôme national du brevet.

Toutes les énergies sont mobilisées au service de la réussite de tous les élèves !

Tous les élèves en situation de **handicap** peuvent bénéficier d'aménagements pour passer les examens.

**2 séries** sont proposées :  
**la série générale et la série professionnelle.**

À noter : seuls les sujets des épreuves écrites finales sont différents.

## POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

## Session 2018 : dates des épreuves du diplôme national du brevet

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet communes à tous les candidats ont lieu les **jeudi 28 et vendredi 29 juin 2018** (la session de remplacement a lieu les jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2018).

Épreuves écrites du diplôme national du brevet 2018			
	Métropole, La Réunion, Mayotte	Guadeloupe et Martinique	Guyane
<b>Jeudi 28 juin</b> Tous candidats  <b>Session de remplacement : jeudi 20 septembre</b>	<b>Français 1re partie</b> (grammaire et compétences linguistiques - compréhension et compétences d'interprétation - dictée) 9h - 10h30	<b>Mathématiques</b> 8h30 - 10h30  <b>Français 1re partie</b> (grammaire et compétences linguistiques - compréhension et compétences d'interprétation - dictée) 13h - 14h30	<b>Mathématiques</b> 9h - 11h  <b>Français 1re partie</b> (grammaire et compétences linguistiques - compréhension et compétences d'interprétation - dictée) 13h30 - 15h
	<b>Français 2e partie (rédaction)</b> 10h45 - 12h15  <b>Mathématiques</b> 14h30 - 16h30	<b>Français 2e partie (rédaction)</b> 14h45 - 16h15	<b>Français 2e partie (rédaction)</b> 15h15 - 16h45
<b>Vendredi 29 juin</b> Tous candidats (sauf épreuve de langue vivante étrangère réservée aux candidats individuels)  <b>Session de remplacement : vendredi 21 septembre</b>	<b>Histoire et géographie enseignement moral et civique</b> 9h - 11h  <b>Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et la Terre et/ou technologie*)</b> 13h30 - 14h30  <b>Langue vivante étrangère</b> 15h - 16h30	<b>Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et la Terre et/ou technologie*)</b> 8h - 9h  <b>Histoire et géographie enseignement moral et civique</b> 9h15 - 11h15  <b>Langue vivante étrangère</b> 13h30 - 15h	<b>Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et la Terre et/ou technologie*)</b> 9h - 10h  <b>Histoire et géographie enseignement moral et civique</b> 10h15 - 12h15  <b>Langue vivante étrangère</b> 14h30 - 16h

\*Deux disciplines sur les trois

## Objectifs

---

Délivré par un jury, le brevet est un **diplôme qui atteste les connaissances et compétences acquises en fin de collège**.

L'attribution du brevet ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure en fin de troisième.

## Le brevet session 2018

---

Pour les candidats scolaires, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) repose sur l'évaluation du socle commun et cinq épreuves obligatoires passées en fin du cycle 4 (classe de troisième).

### ■ Une épreuve orale

L'épreuve orale porte sur un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs : elle permet notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale.

L'épreuve orale peut se dérouler selon deux modalités :

- soit, via un **entretien individuel** de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien).
- soit, via un **entretien collectif** de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien).

Les candidats individuels ne passent pas d'épreuve orale.

### ■ Quatre épreuves écrites

Les épreuves écrites portent sur :

- le **français** (3h) : à partir d'un extrait de texte littéraire et éventuellement d'une image, évaluation des compétences linguistiques (grammaire - dont réécriture-, lexicale...) et des compétences de compréhension et d'interprétation + dictée + rédaction
- les **mathématiques** (2h) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'informatique
- l'**histoire et géographie** (2h) : analyse et compréhension de documents + utilisation des repères historiques et géographiques + mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique
- les **sciences** (1h) (2 disciplines sur les 3) : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie
- l'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

### ■ En option

Un **enseignement facultatif** (latin, grec, langues et cultures européennes, langue et culture régionale, découverte professionnelle...) suivi par le candidat peut lui rapporter un bonus de 10 ou 20 points.

**[Infographie] En 3e, un brevet équilibré et clarifié**

---